



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **TONI TECH Sàrl**, Ch. de Malley 12, 1007 Lausanne
2. Déclaration de faillite: 11.12.2014
3. Suspension de faillite: 19.03.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 10.04.2015
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : la construction générale; tous travaux dans le domaine de la plâtrerie-peinture; le transport et le déménagement en tout genre

Office des faillites de Lausanne
021 316 65 13
1014 Lausanne Adm cant

02069043

